

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Affaire suivie par : Rodrigue LETORT
Tél : 02.49.10.41.80
Courriel : ars-dt44-sspe@ars.sante.fr

Le Responsable du département sécurité sanitaire
des personnes et de l'environnement

à

Madame la Préfète de la région Pays de la Loire
Préfète de Loire Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et
foncières

Nantes, le

29 OCT. 2018

- Objet :** Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique du projet de parc éolien situé sur la commune de Rouans.
- Copie :** Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, De l'Aménagement et du Logement, Unité territoriale de Loire-Atlantique.
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, De l'Aménagement et du Logement, Service Connaissances des Territoires et évaluation.

Par courrier du 23 octobre 2018, vous sollicitez l'avis de l'ARS sur les compléments apportés au dossier de demande d'autorisation environnementale unique, déposé par la société d'exploitation « ROUANS ENERGIE », dans le cadre de son projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Rouans. Un avis de mes services, en date du 19 décembre 2017, portant sur le dossier initial n'appelait aucune remarque majeure ou rédhitoire de ma part pour la tenue de l'enquête publique et concluait à un avis favorable à cette demande.

Les compléments apportés ne sont pas de nature à modifier le contenu de mon dernier avis.

En conséquence, j'émet un avis favorable à ce projet.

Régis LECOQ

